Image not found or type unknown

Comment faire appel d'un jugement delais depassé

Par **paty33**, le **09/07/2016** à **08:43**

Bonjour,

En quelques mots, j'ai été condamné par le tribunal correctionnel pour le Chef d'Abus de Confiance à 18 mois avec sursis dont 24 mois de mise a l'épreuve et 3 ans d'interdiction d'exercer la profession de comptable, ainsi que le remboursement de 83862 € à mon ex employeur.
En exécution provisoire. Mon avocate, à plaider la relaxe totale, et à expliqué que nous étions en commission de surendettement que nous ne pourrions pas payer une amende pénale. Aussi à la fin de l'Audience elle nous à déconseillé de faire appel car cela pourrai alourdir notre peine. Nous avons attendu le délibéré (mon époux et moi-même) le Greffier m'a remis une convocation devant le service pénitentiaire et une signification de jugement.
Après mures réflexion, nous souhaiterions faire appel de la décision (mon ex employeur, à signé les chèques 27 en 18 mois,sans qu'il n'y ai eu contrainte ou menace, pour me rembourser des frais et diverses factures) son avocate nous à envoyé les conclusions pour l'audience que nous avons reçu après l'audience, sur lesquelles elle modifie la vérité.Après lecture de ses conclusions nous voudrions faire appel, les délais sont dépassé (10 jours)de 3 jours, j'ai eu un avocat hier qui m'a dit que nous n'avions plus qu'a payer et se rapprocher de notre avocat pour les modalités d'exécution du jugement.
Nous ne savons plus quoi faire. Je n'ai jamais volé de ma vie un centimes à qui que ce soit, les juges de la cour pénale, ont été à charge, ainsi que le procureur et l'avocate adverse, ils ne nous ont pas écouté, et on jugés avant même le procès. J'ai toujours cru en la justice Française, et que les juges devaient être impartiaux or je me suis rendue compte lors de l'Audience, qu'ils n'ont même pas pris la peine de nous écouter pour justifier ces chèques encaissés.
Pouvez vous nous aider ? Que dois-je faire ? Nous sommes propriétaire d'un bien immobilier que nous avons mis 25 ans à payer, tous ce que nous avons réside dans ce bien, nous ne voulons pas le perdre, merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés